

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

*LA POLITIQUE D'ICN BUSINESS SCHOOL EN
MATIERE DE PLAGIAT*

© ICN Business School, v2 du 14/05/13

QU'EST-CE QUE LE PLAGIAT ?

Plagier c'est « copier (un auteur) en s'attribuant indûment des passages de son œuvre » (Le nouveau Petit Robert, 2000).

Selon la définition appliquée à l'Université d'Ottawa¹ et qui a le mérite d'être complète :

« Plagier, c'est voler les mots (parlés ou écrits), les idées, les théories, les faits (qui ne sont pas considérés comme des connaissances générales), les statistiques, les œuvres d'art, etc. d'une autre personne en les faisant passer pour (siennes). La traduction partielle ou totale des textes d'autrui constitue une forme de plagiat si la source n'est pas indiquée ».

On constate qu'à l'heure actuelle, plusieurs universités européennes et nord-américaines se sont engagées dans la **lutte contre ce phénomène** qui se généralise dans l'enseignement supérieur à grande vitesse². A qui la faute ? A Internet bien évidemment qui favorise la montée en puissance du plagiat en devenant la principale source d'information des étudiants. En témoignent notamment les **résultats de l'étude** menée conjointement par la société Sphinx Développement, éditeur du logiciel d'enquête et d'analyse de données, et la société Six Degrés, éditeur du logiciel de veille et de détection de plagiat sur Internet « Compilatio.net » :

- Tous les étudiants utilisent Internet pour se documenter quand seulement 1 étudiant sur 2 se rend encore en bibliothèque. Une tendance forte chez les étudiants : le "copier-coller" sur Internet ;
- 3 étudiants sur 4 (77 %) déclarent avoir recours au "copier-coller" ;
- 3 travaux sur 4 (73,7%) contiennent au moins un passage copié à l'identique sur Internet ;
- 7 étudiants sur 10 (69,8 %) pensent qu'un devoir type contient au moins 1/4 de textes recopiés sur Internet ;
- Parmi ceux qui incluent au moins 25% de "copier-coller" dans leurs devoirs, 3 étudiants sur 5 (61,3%) considèrent avoir « rarement » recours au "copier-coller".

(Source : <http://www.compilatio.net>)

Vous pouvez consulter le site <http://responsable.unige.ch> entièrement consacré à la lutte contre le plagiat dans l'enseignement supérieur.

¹ Une brochure complète est consultable sur le site : <http://www.uottawa.ca/plagiat.pdf>

² Il s'agit des Universités de Laval, Lausanne, Alberta University, Genève, Québec Montréal (UQAM), Ottawa, Sherbrooke (source : <http://responsable.unige.ch>)

MESURES DE LUTTE CONTRE LE PLAGIAT

Compilatio : un outil de veille et de détection de plagiat

ICN Business School applique **des mesures de lutte contre la piraterie intellectuelle**. L'objectif de cette action est de sensibiliser et de responsabiliser l'ensemble des étudiants, futurs managers. Dans ce but, l'Ecole s'est dotée récemment d'un outil de détection de plagiat proposé par la société « Six Degrés » : Compilatio.

Simple d'utilisation, le principe de cet outil consiste en un examen approfondi des documents numériques (.doc, .rtf, .ppt, .pdf, .xls, .txt, .html) afin d'identifier toute similitude avec d'autres documents disponibles sur Internet. Pour ce faire, le logiciel extrait du document des passages dont l'analyse est pertinente, puis recherche tous les extraits identiques disponibles sur Internet ainsi que dans la base des documents du logiciel. Tous les extraits retrouvés à l'identique sont considérés comme plagiés. Si un extrait est une citation ou une phrase très courante, il peut être ignoré. Le logiciel calcule un coefficient d'authenticité du document sur une centaine d'extraits du document. Cette première analyse ne prend que quelques minutes. Pour de très gros documents, plusieurs analyses sont réalisées afin d'obtenir un résultat statistiquement significatif. Dans ce cas le logiciel recalcule automatiquement le coefficient d'authenticité sur la totalité des analyses effectuées. Cette technique s'utilise directement sur Internet sur le site Compilatio (www.compilatio.net).

Démarche appliquée au sein de l'Ecole

Outre l'examen des travaux individuels et de groupe, l'utilisation de Compilatio est **systématique** pour l'ensemble des mémoires. Ainsi, en plus du document papier remis à l'enseignant, l'étudiant doit fournir le fichier électronique, conformément à la procédure de remise du mémoire final et son évaluation.

Tous les mémoires sont enregistrés et analysés par un service dédié à cet effet. Les tuteurs de mémoire peuvent se connecter sur le site avec un login et mot de passe et refaire des analyses sur un document qu'ils jugent suspect.

Seul le travail NON plagié est soumis à l'évaluation !

Dès le stade de la dépose du document sur Compilatio, toute détection de plagiat déclenche la procédure de Conseil de Discipline à votre rencontre.

Par ailleurs, tous les mémoires doivent comporter en seconde page du document **l'attestation signée d'authenticité ci-dessous.**

Mention à faire figurer en seconde page (page blanche) du mémoire

« J'atteste que ce travail est personnel, cite en référence toutes les sources utilisées et ne comporte pas de plagiat »

Signature (manuscrite) de l'étudiant

Réciproquement, l'Ecole s'engage à respecter le Copyright des travaux d'étudiants en faisant systématiquement référence à leur(s) auteur(s).

Sanctions prévues par le règlement en cas de plagiat : en cas de plagiat, le Directeur du Programme convoque directement l'étudiant devant le **conseil de discipline**, qui pourra décider jusqu'à l'**exclusion de l'étudiant**. Le service scolarité tient un fichier central unique de cas de plagiat avec tous les éléments nécessaires d'identification (nom, prénom, travail, dates, ...). Plusieurs personnes ont ainsi été convoquées devant un conseil de discipline et exclues, pour certaines d'entre elles, de l'Ecole.

QUELQUES REGLES A SUIVRE POUR EVITER LE PLAGIAT

Le plagiat, la fabrication et la falsification des résultats sont unanimement considérés comme des fautes graves. Afin de limiter les risques d'être condamné pour plagiat, il existe des règles de bonne conduite qui consistent à ne pas s'approprier au moment de la rédaction des propos appartenant à autrui ou le mentionner clairement et **citer l'auteur**.

Plus concrètement, voici les règles mises en place à l'université de Louvain³ qui sont également en application dans plusieurs universités européennes, dont celles de Lausanne et de Genève :

Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses

(Source : <http://www.ucl.ac.be/etudes/2006/libres/rg370.html>)

« L'utilisation de l'information doit respecter des règles éthiques simples mais strictes : le respect de la propriété intellectuelle et de la vérité interdit que l'on fasse passer pour sien, fût-ce par omission, un travail que l'on n'a pas accompli.

Il importe donc de citer clairement ses sources, ce qui permet aussi de soumettre le travail au contrôle critique du lecteur qui peut ainsi apprécier par lui-même la qualité de l'information.

En particulier, l'étudiant veillera à toujours bien distinguer ce qui revient à d'autres et ce qui lui est personnel : les citations d'auteurs sont signalées par des guillemets ou par les

³ Source : <http://www.ucl.ac.be/etudes/2006/libres/rg370.html>

règles en usage dans la discipline; si elles sont modifiées légèrement, fût-ce par la mise en évidence de certains mots, on le signalera (par exemple au moyen des mots " souligné par nous "); les commentaires qui suivent de près un texte ou les travaux qui sont de simples adaptations doivent être signalés comme tels (" ici, nous suivons les idées de X, en les adaptant à notre contexte ") ; les traductions mentionneront leur auteur, qui peut être l'étudiant lui-même ; les apports personnels peuvent bien entendu être signalés comme tels et sont à encourager.

La bibliographie doit être précise et permettre de toujours retrouver la source (livres, articles, etc.). La courtoisie recommande de signaler les informations non écrites importantes recueillies oralement. L'usage n'a pas encore codifié l'utilisation des informations recueillies sur site Internet, mais l'éthique veut ici aussi que les sources d'un travail scientifique soient signalées ; ici, comme ailleurs, il n'est en tout cas pas admissible que l'étudiant fasse passer pour sien des travaux tout faits qu'il aurait recueillis sur un site ou l'autre.

Le plagiat, la fabrication et la falsification des résultats sont unanimement considérés comme des fautes graves ».

Exemples de plagiat

Ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas

(Source : <http://www.uottawa.ca/plagiat.pdf>)

Vous voulez vous servir du texte suivant :

« Bien qu'elles représentent partout plus de la moitié de la population, les femmes comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral. Depuis quelques décennies, les femmes sont de plus en plus nombreuses à embrasser des professions traditionnellement réservées aux hommes; pourtant, l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la très grande majorité des Canadiennes.* »

** Brodie, Janine avec le concours de Célia Chandler, « Les femmes et le processus électoral au Canada » in K. Megyery, Les femmes et la politique canadienne, Toronto, Dundern Press, 1991, 3-4.*

CE QUI EST INACCEPTABLE

Vous avez écrit* :

Même si les femmes représentent partout plus de la moitié de la population, elles comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral. Depuis quelques décennies, les femmes sont de plus en plus nombreuses à embrasser des professions traditionnellement réservées aux hommes; pourtant, l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la très grande majorité des Canadiennes.

Inacceptable parce que :

- L'extrait a simplement été recopié, sans guillemets ni indication de source.

Vous avez écrit :

Même si les femmes constituent plus de 50% de la population, il est rare qu'elles possèdent des postes élevés dans le domaine de la politique. En fait, la domination des hommes peut être plus facilement aperçue dans le domaine électoral. Cependant, même si, depuis quelques dizaines d'années, les femmes occupent de plus en plus de postes qui étaient dominés par les hommes, il demeure qu'il est très difficile pour les femmes canadiennes d'accéder à des postes législatifs.

Inacceptable parce que :

- Les mots sont changés, mais les idées sont empruntées, et il n'y a aucune référence. (On ne peut pas simplement remplacer les mots d'un autre par des synonymes).

Vous avez écrit* :

Même si les femmes représentent plus de 50% de la population, elles comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. En fait, c'est dans le domaine électoral que la domination des hommes se fait davantage sentir. Cependant, même si depuis quelques dizaines d'années, les femmes occupent de plus en plus de postes traditionnellement réservés aux hommes, l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la plupart des Canadiennes (Brodie, 1991 : 3).

Inacceptable parce que :

- Même si l'auteur, son œuvre et les pages sont indiqués, les mots en gras sont ceux de l'auteur et ils ne sont pas placés entre guillemets.

**Les mots en caractères gras sont ceux du texte-source*

CE QUI EST ACCEPTABLE

Vous avez écrit :

Selon Brodie, « [B]ien qu'elles représentent partout plus de la moitié de la population, les femmes comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral. » (1991 : 3)

Acceptable parce que :

- L'extrait est placé entre guillemets, et la source est citée.
- La présentation des références varie selon les disciplines. Consultez vos professeurs.

Vous avez écrit :

Comme le rappelle Brodie (1991 : 3), de plus en plus de femmes occupent des postes dominés par les hommes et « l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la très grande majorité des Canadiennes ».

Acceptable parce que :

- Vous avez brièvement exprimé en vos propres termes l'essentiel de ce que l'auteur a dit en deux phrases.
- Vous avez placé entre guillemets ce que vous avez emprunté textuellement à l'auteur.

Vous avez écrit :

Selon Brodie (1991), même si les femmes accèdent de plus en plus à des postes jadis dominés par les hommes, elles demeurent très sous-représentées dans le domaine de la politique.

Acceptable parce que :

- L'idée est résumée en des termes autres que ceux de l'auteur (bonne paraphrase).
- L'auteur et son œuvre sont cités.